

ARRÊTE DU MAIRE N° 22 - 160

Mise à disposition de la Piscine D'en Face à l'association résidente AIME

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de mise à disposition des espaces de la Piscine D'en Face de la part de l'association AIME, représentée par son Président Monsieur Jean-Luc Mazet – située 14 bis rue Georges Pitard 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de permettre à l'association Aime d'organiser le Salon du Bien-être intitulé « Vive la Vie », ouverts au public du 26 mars au 27 mars 2022.

ARRÊTE

Article 1:

Autorise la mise à disposition des espaces de la Piscine D'en Face à l'association Aime, représentée par son Président Monsieur Jean-Luc Mazet – située 14 bis rue Georges Pitard 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

Article 2:

Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux parties,

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 21 mars 2022.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération